



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professions de santé

Question écrite n° 30674

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation de la gynécologie médicale, qui voit ses moyens diminuer alors que les besoins augmentent, et qui atteint un seuil critique dans notre pays. Sa disparition mettrait la vie des femmes en danger, car les médecins généralistes, déjà eux-mêmes en nombre insuffisant, ne peuvent suffire à assurer les services gynécologiques qui demandent de plus en plus de spécialisation depuis l'âge de l'adolescence jusqu'au troisième et quatrième âge en raison de l'accroissement de l'espérance de vie : traitements hormonaux, prévention et dépistage des cancers, maladies sexuellement transmissibles, problèmes de contraception, etc. Le traitement par les généralistes n'est pas une économie pour la sécurité sociale. Il convient donc de répondre aux besoins spécifiques des femmes en assurant le maintien d'une gynécologie médicale de qualité, avec un nombre suffisant d'internes pour la relève des anciens médecins partant à la retraite, et avec les cadres adaptés dans l'enseignement hospitalier et universitaire. Il lui demande quelles sont ses intentions pour assurer la survie et le développement de ce secteur de service de santé.

Texte de la réponse

Certaines spécialités médicales, dont la gynécologie médicale, spécialité de premier recours, appellent une vigilance particulière. C'est une des spécialités dont l'offre de soins pourrait décroître fortement si aucune mesure n'était prise. D'une part, prenant en compte les évolutions inéluctables de la démographie médicale, les ministres chargés de l'enseignement supérieur et de la santé ont progressivement augmenté le nombre de postes offerts depuis 2000. Celui-ci est passé de 3 850 en 2000 à 7 300 en 2008. D'autre part, une régulation territoriale des postes offerts à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) est mise en place depuis 2007. C'est une des mesures qui va contribuer à améliorer la répartition territoriale des médecins sur le territoire. Ainsi, les régions les moins bien dotées en médecins ont vu leurs postes offerts augmenter en 2007 et 2008. Enfin, les états généraux de l'organisation de la santé ont souligné l'importance des problèmes de renouvellement et de répartition des médecins spécialistes de premier recours sur le territoire ; certaines des propositions issues de ces états généraux devraient se décliner dans le projet de loi hôpital, patient, santé, territoires (HPST).

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30674

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7946

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9080